

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-HILARION**

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 NOVEMBRE 2025**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de la Paroisse de Saint-Hilarion, tenue le 10 novembre 2025 à 19 h, à l'endroit ordinaire des réunions du conseil sous la présidence de monsieur le maire Patrick Lavoie à laquelle il y avait quorum.

Sont présents:

M. Jimmy Gauthier
M. Dominique Tremblay
Mme Cathy Tremblay
Mme Guylaine Morel (en vidéoconférence)
Mme Ariane Boivin (à partir de 19 h 04)
M. Jean-Claude Junior Tremblay (à partir de 19 h 03)

Assistant également : la secrétaire d'assemblée madame Nathalie Lavoie, directrice générale et secrétaire-trésorière.

L'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil conformément à la Loi et ceux présents déclarent l'avoir reçu dans les délais requis.

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la régularité de la convocation de la séance et du quorum requis ;
2. Ouverture de la séance ;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
4. Propositions de travail pour la réalisation d'une caractérisation environnementale des sols pour les lots 6 135 850 et 6 135 851, rue de la Scierie ;
5. Période de questions ;
6. Levée de l'assemblée.

1- CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION DE LA SÉANCE ET DU QUORUM REQUIS

La régularité de la convocation de la séance, de même que le quorum sont constatés par monsieur le maire.

2025-11-01

2- OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 01, monsieur le maire, Patrick Lavoie, président de l'assemblée, procède à l'ouverture de la séance par un mot de bienvenue tel que proposé par Cathy Tremblay.

2025-11-02

3- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

2025-11-03

4- PROPOSITIONS DE TRAVAIL POUR LA RÉALISATION D'UNE CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE DES SOLS POUR LES LOTS 6 135 850 ET 6 135 851, RUE DE LA SCIERIE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a accepté une promesse d'achat pour la vente de deux terrains vacants (lots 6 135 850 et 6 135 851), rue de la Scierie, dont certaines conditions étaient à respecter à titre de vendeur;

CONDIDÉRANT QUE la réalisation d'une caractérisation environnementale des sols était requise préalablement à la conclusion de la vente;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été obtenues pour la réalisation de ce mandat;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas prix est celui de Laboratoires d'Expertises de Québec Ltée (LEQ), au montant de 4 675 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'octroyer le mandat de caractérisation des sols pour les deux terrains municipaux à Laboratoires d'Expertises de Québec Ltée. (LEQ), pour un montant de 4 675 \$ plus taxes, soit le plus bas des trois prix reçus;

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document requis pour la réalisation du présent mandat ainsi que les formulaires (contre-proposition) de promesse d'achat entre courtiers;

QUE les dépenses seront prises à même le revenu de vente des terrains municipaux.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

2025-11-04

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par Jimmy Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents. Il est 19 h 17.

Patrick Lavoie, maire

Nathalie Lavoie, directrice générale et
greffière-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Nathalie Lavoie, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la Municipalité Paroisse de Saint-Hilarion dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Nathalie Lavoie,
Directrice générale et greffière-trésorière

ATTESTATION DU MAIRE

Je, Patrick Lavoie, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Patrick Lavoie, maire

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Le présent procès-verbal est toutefois sujet, conformément aux dispositions de l'article 201 du Code municipal du Québec, à l'approbation du conseil municipal, ce qui implique que son contenu pourra être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 8 décembre 2025. En conséquence, soyez avisés que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-HILARION**

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2025**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité Paroisse de Saint-Hilarion, tenue le 17 novembre 2025 à 19 h 30, à l'endroit ordinaire des réunions du conseil sous la présidence de monsieur Patrick Lavoie, maire.

Sont présents :

M. Jimmy Gauthier
M. Dominique Tremblay
Mme Cathy Tremblay
Mme Guylaine Morel
Mme Ariane Boivin
M. Jean-Claude Junior Tremblay

Assistant également: la secrétaire d'assemblée, madame Nathalie Lavoie, directrice générale et greffière-trésorière, ainsi que madame Nadine Perron, secrétaire administrative.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue et constatation de quorum;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2025;
4. Adoption des comptes à payer du mois d'octobre 2025;
5. Avis public du résultat de l'élection;
6. Relecture de l'assermentation des membres du conseil;
7. Dépôt des déclarations intérêts pécuniaires des membres du conseil;
8. Dépôt de la liste des propriétés pour lesquelles les taxes demeurent impayées;
9. Résolution pour une demande au Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et pompières, année 2026-2027;
10. Résolution pour une demande d'aide financière dans le cadre de l'Appel de projets de Paysages Capitale-Nationale 2025-2028;
11. Demande de dérogation mineure numéro 172 pour 9521-6974 Québec Inc, rue des Champs, lot 6 494 390;
12. Demande de permis spécial de circulation (chargeur avec souffleuse) à Transport Québec;
13. Tourisme Charlevoix : Renouvellement de l'adhésion pour l'année 2026;
14. Fête de Noël ;
15. Camp Le Manoir : Intérêt 2026;
16. Demande au Ministère des Transports dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale- Volet double vocation pour l'année 2024;
17. FQM Assurances Inc : Facture de renouvellement du contrat d'assurance municipale;
18. Mouvement Action-Chômage de Charlevoix (MAC) : Carte de membre 2026;
19. Tenue à jour du rôle d'évaluation;
20. Vœux des Fêtes;
21. Réparation de la chargeuse Komatsu;

22. Achat d'un souffleur pour le tracteur tout usage (Trackless);
23. Souper de Noël;
24. Présentation d'une demande dans le cadre d'un Programme de services d'emploi, volet contrat d'intégration au travail, pour un poste de préposé à l'entretien ménager;
25. Mandat de compagnonnage pour accompagnement et suivi dans le cadre de la formation d'eau potable d'un employé;
26. Résolution pour préciser la source de financement en lien avec la participation financière de la municipalité pour le projet pilote du projet des Haltes du paysage de La Capitale Nationale, référence résolution 2025-10-17;
27. Dépôt de demande – Projet fonds éolien 2024 et 2025;
28. Rapport final d'activités Fonds Région Ruralité (FRR) 2024;
29. Rapport final d'activités Fonds Région Ruralité (FRR) 2025;
30. Programme d'aide à la voirie locale – volet projets particuliers d'amélioration (PPA-ES) – Reddition de compte du dossier QXK228464 – 16050 (3) - 20250416-004;
31. Achat d'une grille de remplacement pour la boîte d'un camion de déneigement;
32. Résolution confirmant l'intérêt et le soutien au projet pilote consistant à bonifier l'offre de service d'activités de loisir principalement pour les aînés de la municipalité;
33. Représentation, information et suivis divers;
34. Courrier;
35. Affaires nouvelles;
36. Période de questions;
37. Levée de l'assemblée.

1- MOT DE BIENVENUE ET CONSTATATION DU QUORUM

À 19 h 30, monsieur Patrick Lavoie, maire, président de l'assemblée, ayant constaté le quorum, procède à l'ouverture de la séance ordinaire par un mot de bienvenue.

2025-11-05

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour avec dispense de lecture, tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

2025-11-06

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1^{ER} OCTOBRE 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 1^{er} octobre 2025 tel que déposé.

2025-11-07

4- ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'OCTOBRE 2025

Il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes à payer pour un montant 135 227.21 \$ (journal des achats # 1527, journal des déboursés # 1500-1501, chèques # 18469 à 18513, prélèvements # 1925 à 1939) sont acceptés tel que rédigés et communiqués et le conseil en autorise les paiements.

QUE les comptes déjà payés pour un montant 29 693.17 \$ (journal des achats #1526, journal des déboursés, #1498-1499, chèques #18460 à 18468, prélèvements #1915 à 1924) et les salaires nets pour un montant 39 302.07 \$ (dépôts # 510791 à 510854), sont acceptés.

5- AVIS PUBLIC DU RÉSULTAT DE L'ÉLECTION

AVIS PUBLIC du résultat de l'élection

Municipalité SAINT-HILARION	Date du scrutin 2025 11 02 Année Mois Jour
--------------------------------	--

Après avoir pris connaissance des résultats complets de l'élection,

Nathalie _____ Lavoie _____
Prénom Nom

présidente ou président d'élection, annonce, par cet **AVIS PUBLIC**, que les personnes suivantes ont été proclamées élues aux postes mentionnés ci-dessous.

Poste	District, quartier ou poste (nom ou numéro)	Appartenance politique (le cas échéant)	Nom de la personne proclamée élue
Maire(sse)			Patrick Lavoie
Conseiller(-ère)	Poste 1		Jimmy Gauthier
Conseiller(-ère)	Poste 2		Dominique Tremblay
Conseiller(-ère)	Poste 3		Cathy Tremblay
Conseiller(-ère)	Poste 4		Guylaine Morel
Conseiller(-ère)	Poste 5		Ariane Boivin
Conseiller(-ère)	Poste 6		Jean-Claude Junior Tremblay
Conseiller(-ère)			

SIGNATURE

Donné à SAINT-HILARION _____ le 2025-11-07 _____
Municipalité Année Mois Jour


Présidente ou président d'élection

SM-66-VF (21-02)
Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, article 260

6- RELECTURE DE L'ASSERMENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil procèdent à la lecture de leur assermentation à tour de rôle.

Date d'assermentation officielle

Élus sans opposition le 3 octobre 2025

- Dominique Tremblay, assermenté le 29 octobre 2025
- Cathy Tremblay, assermentée le 28 octobre 2025

- Guylaine Morel, assermentée le 30 octobre 2025
- Ariane Boivin, assermentée le 28 octobre 2025
- Jean-Claude Junior Tremblay, assermenté le 28 octobre 2025

Élus par scrutin le 2 novembre 2025

- Patrick Lavoie, assermenté le 7 novembre 2025
- Jimmy Gauthier, assermenté le 10 novembre 2025

2025-11-08

7- DÉPÔT DES DÉCLARATIONS INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Les déclarations des intérêts pécuniaires des élus sont déposées conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* qui stipule que chaque année, dans les soixante (60) jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection, tout membre du conseil dépose devant celui-ci une déclaration de mise à jour;

Il est proposé par Ariane Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter le dépôt des formulaires de *Déclaration des intérêts des membres du conseil* dûment complétés par chacun des membres suivants :

- Patrick Lavoie
- Jimmy Gauthier
- Dominique Tremblay
- Cathy Tremblay
- Guylaine Morel
- Ariane Boivin
- Jean-Claude Junior Tremblay

8- DÉPÔT DE LA LISTE DES PROPRIÉTÉS POUR LESQUELLES LES TAXES DEMEURENT IMPAYÉES

Dépôt de la liste des personnes endettées pour taxes envers la municipalité en date du 17 novembre 2025, conformément à l'article 1022 du Code municipal du Québec. Le montant de taxes à recevoir selon l'analyse des comptes en date du 17 novembre 2025 est de 182 286.22 \$.

2025-11-09

9- RÉSOLUTION POUR UNE DEMANDE AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS ET POMPIÈRES, ANNÉE 2026-2027

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en avril 2024, le gouvernement du Québec a établi un nouveau Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières;

Attendu que le programme a pour objectif de favoriser, sur le territoire québécois, l'acquisition des compétences et des habiletés, notamment exigées par le Règlement, pour disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés qui exercent au sein des SSI municipaux interviennent efficacement et de manière sécuritaire lors de la lutte contre les incendies, en cas de sinistre ou en cas de situation d'urgence pour réduire les conséquences sur la vie, les biens ou l'environnement;

Attendu que la municipalité de Saint-Hilarion désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Saint-Hilarion prévoit la formation de deux (2) pompiers pour le programme Pompier I, deux (2) officiers non urbains, deux (2) opérateurs de pompe au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Charlevoix en conformité avec l'article 4.2 du Programme;

En conséquence, il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Charlevoix.

2025-11-10

10- RÉSOLUTION POUR UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DE L'APPEL DE PROJETS DE PAYSAGES CAPITALE-NATIONALE 2025-2028

ATTENDU l'appel de projets 2025-2028 – Paysages de la Capitale-Nationale visant à soutenir des initiatives favorisant la mise en valeur, la protection ou l'amélioration des paysages du territoire ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Hilarion souhaite déposer un projet intitulé « Halte de l'Église de Saint-Hilarion » (Projet Signature);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets 2025-2028 – Paysages de la Capitale-Nationale pour son projet de Halte de l'Église de St-Hilarion.

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document requis pour donner suite à la présente demande.

2025-11-11

**11- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 172 POUR 9521-6974 QUÉBEC INC.,
RUE DES CHAMPS, LOT 6 494 390**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 172 formulée par la compagnie # 9521-6974 Québec Inc., propriétaires, en regard de la propriété du 19,21,23,25,27 et 29 rue des Champs portant le numéro de lot 6 494 390 du cadastre officiel du Québec;

Demandeur : 9521-6974 Québec Inc.

Adresse : 19,21,23,25,27 et 29 rue des Champs à Saint-Hilarion (lot 6 494 390

Mise en contexte : En raison que le sous-sol serait en rez-de-jardin, il est calculé comme un étage supplémentaire.

Nature de la demande :

- 1- Demande pour une dérogation pour autoriser trois (3) étages dans la zone H-7 au lieu de 2 étages selon notre règlement présentement en vigueur (la hauteur du multi-logement est conforme à la réglementation en vigueur).

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui a étudié la demande ce 12 novembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la demande de dérogation mineure numéro 172 est acceptée.

2025-11-12

**12- DEMANDE DE PERMIS SPÉCIAL DE CIRCULATION (CHARGEUR AVEC SOUFFLEUSE) À
TRANSPORT QUÉBEC**

Il est proposé par Guylaine Morel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise la demande de permis spécial de circulation pour le chargeur sur roues avec souffleur auprès de la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ) au coût d'environ 556.20 \$.

2025-11-13

13- TOURISME CHARLEVOIX : RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2026

Il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise le renouvellement de l'adhésion à Tourisme Charlevoix pour l'année 2026 au montant de 3 955 \$ plus taxes.

2025-11-14

14- FÊTE DE NOËL

Il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise une dépense de 850 \$ pour la tenue d'une Fête de Noël le dimanche 21 décembre 2025 de 13 h 30 à 15 h 30 au Chalet des sports.

2025-11-15

15- CAMP LE MANOIR : INTÉRÊT 2026

CONSIDÉRANT QUE Camp Le Manoir désire connaître les intentions de la municipalité pour le camp de jour 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal manifeste son intérêt à bénéficier des services du Camp Le Manoir pour l'année 2026.

2025-11-16

16- DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE- VOLET DOUBLE VOCATION POUR L'ANNÉE 2024

Demande de compensation pour l'entretien de chemins à double vocation

RENOUVELLEMENT DE DEMANDE

ATTENDU QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien de chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

ATTENDU QUE les critères du programme d'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés ;

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ou le ministère des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la municipalité Paroisse de Saint-Hilarion, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les route(s) municipale (s) à compenser;

ATTENDU QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une nouvelle demande de compensation portant sur une route qui n'a pas fait l'objet de demandes préalablement;

ATTENDU QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd transmise par Groupe Lebel, division St-Hilarion, pour l'année 2024;

Nom du ou des chemins sollicités	Longueur à compenser (km)	Ressource transportée	Nombre de camions chargés / an
---	----------------------------------	------------------------------	---------------------------------------

Rue de la Scierie	1,38 km	Résineux de forêt publique, bois forêt privée et sous- produits (copeaux, sciures, écorces)	10 649 voyages
--------------------------	---------	--	----------------

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Guylaine Morel et résolu à l'unanimité des conseillers présents et adopté:

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du ou des chemins à double vocation susmentionnés, et ce, sur une longueur totale de 1,38 km pour l'année 2024.

2025-11-17

17- FQM ASSURANCES INC. : FACTURE DE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder au renouvellement des différentes polices d'assurance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ariane Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion procède au renouvellement de ses différentes polices d'assurance, et ce, au montant de 63 082.66 \$.

2025-11-18

18- MOUVEMENT ACTION-CHÔMAGE DE CHARLEVOIX (MAC) : CARTE DE MEMBRE 2026

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Action-Chômage (MAC) de Charlevoix sollicite la municipalité pour un soutien comme membre corporatif au coût de 50 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jimmy Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accepte d'apporter sa contribution au montant de 50 \$ au MAC de Charlevoix.

19- TENUE À JOUR DU RÔLE D'ÉVALUATION

Le conseil municipal prend acte du dépôt par la MRC de Charlevoix le 3 novembre 2025 du sommaire du rôle d'évaluation foncière pour le troisième exercice financier du rôle triennal 2024-2025-2026 pour une valeur totale de 206 063 600 \$, dont une valeur imposable 171 937 800 \$.

2025-11-19

20- VŒUX DES FÊTES

CONSIDÉRANT l'offre reçue pour les voeux des Fêtes de Radio MF Charlevoix;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de Radio MF Charlevoix est de 200 \$ pour Noël et jour de l'An;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité accepte la proposition de Radio MF soit le plan 10 jours (5 jours Noël et 5 jours jour de l'An) au coût de 200 \$ plus taxes.

2025-11-20

21- RÉPARATION DE LA CHARGEUSE KOMATSU

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder à la réparation d'une machinerie soit la chargeuse Komatsu;

CONSIDÉRANT QUE cet équipement est indispensable pour effectuer certains travaux dans la municipalité;

CONSIDÉRANT la soumission reçue d'Équipement SMS datée du 24 octobre 2025 portant le numéro SQ5502260 au montant de 6 343.67 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal autorise la réparation de la chargeuse pour un montant de 6 343.67 \$ plus les taxes applicables chez Équipement SMS.

2025-11-21

22- ACHAT D'UN SOUFFLEUR POUR LE TRACTEUR TOUT USAGE (TRACKLESS)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder à l'achat de pneus et d'un souffleur à neige pour fixer après le tracteur (Trackless) pour l'entretien des trottoirs et autres endroits restreints ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a reçu deux soumissions :

- de Joe Johnson Équipement au montant de 14 894 \$ le 14 novembre 2025 pour un souffleur à neige double-vis de 51 pouces;
- de OK pneus La Malbaie au montant de 1 201.98 \$ plus taxes pour l'achat de quatre (4) pneus.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ariane Boivin et résolu à la majorité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'un souffleur à neige pour le trackless au montant de 14 894 \$ plus taxes ainsi que des pneus (4) au montant de 1 201.98 \$ selon les soumissions reçues;

QUE cette dépense soit prise à même le Fonds de roulement pour le souffleur remboursable sur 5 ans et les pneus à même le budget en cours.

2025-11-22

23- SOUPER DE NOËL

CONSIDÉRANT qu'à chaque année la municipalité organise une rencontre sociale (Party de Noël) avec les employés municipaux incluant les pompiers volontaires ainsi que le comité des Loisirs et ses employés;

CONSIDÉRANT QUE ceux et celles qui désirent que les conjoints et conjointes les accompagnent, devront débourser le coût du repas;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise les dépenses pour le Party de Noël qui se fera au Chalet des sports le 5 décembre 2025 et qui débutera à 17 h 30.

2025-11-23

24- PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE DANS LE CADRE D'UN PROGRAMME DE SERVICES D'EMPLOI, VOLET CONTRAT D'INTÉGRATION AU TRAVAIL, POUR UN POSTE DE PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN MÉNAGER

Il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise le dépôt d'une demande dans le cadre du Programme de services d'emploi, volet intégration au travail, pour un poste de préposé à l'entretien ménager;

QUE madame Nathalie Lavoie, directrice générale, soit autorisée à signer tout document nécessaire pour et au nom de la municipalité.

2025-11-24

25- MANDAT DE COMPAGNONNAGE POUR ACCOMPAGNEMENT ET SUIVI DANS LE CADRE DE LA FORMATION D'EAU POTABLE D'UN EMPLOYÉ

CONSIDÉRANT QU'un nouvel employé a suivi la formation en ligne pour détenir les qualifications requises pour être opérateur en eau potable;

CONSIDÉRANT QUE les services d'un compagnon qualifié sont exigés par le programme de formation pour compléter l'apprentissage;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Expert est en mesure de remplir le mandat de compagnonnage de base;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal octroie le mandat de compagnonnage à la firme Hydro Expert pour accompagnement et suivi dans le cadre de la formation d'eau potable à l'employé Pierre-Luc Émond-Lavoie.

2025-11-25

26- RÉSOLUTION POUR PRÉCISER LA SOURCE DE FINANCEMENT EN LIEN AVEC LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ POUR LE PROJET PILOTE DU

**PROJET DES HALTES DU PAYSAGE DE LA CAPITALE NATIONALE, RÉFÉRENCE
RÉSOLUTION 2025-10-17**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter une précision à la résolution numéro 2025-10-17 vu que la source de financement n'était pas mentionnée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la source de financement pour le projet pilote du projet des Haltes du paysage de la Capitale-Nationale sera prise à même les sommes disponibles du Fonds éolien année 2024 et année 2025 qui totalise environ 40 000 \$.

2025-11-26

27- DÉPÔT DE DEMANDE – PROJET FONDS ÉOLIEN 2024 ET 2025

Il est proposé par Guylaine Morel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise le dépôt d'une demande au Fonds éolien de soutien au développement local et régional pour le Projet des Haltes du paysage de la Capitale-Nationale pour les années et les montants suivants :

- 2024 : 20 000 \$
- 2025 : 20 000 \$

QUE monsieur Patrick Lavoie, maire, et/ou madame Nathalie Lavoie, directrice générale et greffière-trésorière, soient autorisés à signer tous les documents relatifs à cette demande.

2025-11-27

28- RAPPORT FINAL D'ACTIVITÉS FONDS RÉGION RURALITÉ (FRR) 2024

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenu une aide financière dans le cadre du Fonds Région Ruralité payable par la MRC de Charlevoix pour l'année 2024 pour le projet d'Acquisition d'équipements destinés au Chalet des sports qui est complété;

CONSIDÉRANT QUE la subvention totalise un montant de 10 000 \$ et qu'une somme de 7 500 \$ (75 %) a été reçue et qu'une somme de 2 500 \$ est à recevoir;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit investir une somme au moins égale à 20 % du projet via son fonds général et qu'une somme a été réservée à cet effet dans l'exercice financier 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le rapport final soit transmis à la MRC de Charlevoix pour versement final.

2025-11-28

29- RAPPORT FINAL D'ACTIVITÉS FONDS RÉGION RURALITÉ (FRR) 2025

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenu une aide financière dans le cadre du Fonds Région Ruralité payable par la MRC de Charlevoix pour l'année 2025 pour le projet de parc de planches à roulettes (Skatepark) qui est complété;

CONSIDÉRANT QUE la subvention totalise un montant de 10 000 \$ et qu'une somme de 7 500 \$ (75 %) a été reçue et qu'une somme de 2 500 \$ est à recevoir;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit investir une somme au moins égale à 20 % du projet via son fonds général 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le rapport final soit transmis à la MRC de Charlevoix pour versement final.

2025-11-29

30- PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION (PPA-ES) – REDDITION DE COMPTE DU DOSSIER QXK228464 – 16050 (3) - 20250416-004

ATTENDU QUE la Municipalité de la Paroisse de Saint-Hilarion a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA-ES) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes du dossier QXK228464 – 16050 (3) - 20250416-004 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;

3) 100 % de l'aide accordée moins les deux versements, pour le troisième versement;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Dominique Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents et adopté :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion approuve les dépenses relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V -0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

ET demande, par la présente, le versement de l'aide financière accordée au montant de 30 000 \$.

2025-11-30

31- ACHAT D'UNE GRILLE DE REMPLACEMENT POUR LA BOÎTE D'UN CAMION DE DÉNEIGEMENT

Il est proposé par Guylaine Morel et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'un grillage de benne pour la boîte d'un camion de déneigement.

2025-11-31

32- RÉSOLUTION CONFIRMANT L'INTÉRÊT ET LE SOUTIEN AU PROJET PILOTE CONSISTANT À BONIFIER L'OFFRE DE SERVICE D'ACTIVITÉS DE LOISIR PRINCIPALEMENT POUR LES AÎNÉS DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE le Club Bon Cœur agit comme promoteur d'un projet pilote visant à bonifier l'offre d'activités de loisir et de bien-être pour les aînés, incluant des ateliers de remise en forme, méditation, gymnastique douce, stretching, pleine conscience et respiration;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix soutient ce projet pilote afin d'en faciliter la mise en œuvre sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE le projet permet également d'ajouter, au besoin, des activités destinées aux enfants et à la population active;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite favoriser l'accès à des activités locales axées sur la santé et le mieux-être;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guylaine Morel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Hilarion confirme son intérêt à participer au projet pilote du Club Bon Cœur, soutenu par la MRC de Charlevoix, notamment en soutenant la promotion

des activités, l'inscription des participants et la détermination des plages horaires et lieux disponibles;

Il est également résolu que la Municipalité planifiera la poursuite du projet à l'automne 2026, incluant le budget requis pour assurer sa continuité si le financement initial est confirmé.

33- PRÉSENTATION, INFORMATION ET SUIVIS DIVERS

34- COURRIER

- Camp Le Manoir : Dépôt du Bilan, été 2025;
- Réseau Biblio : Compte rendu de la visite de soutien 2025-2026;
- Transmission de la valeur des biens culturels déposés à notre bibliothèque à transmettre à l'assureur;
- Communauté chrétienne de Saint-Hilarion : Demande de contribution financière pour le déneigement de la cour d'église;
- Courriel de Mme Madeleine Audet pour une demande de diffusion des séances du conseil;
- Invitation de Centr'Homme;
- Invitation prochaine assemblée DSI le 27 novembre 2025;
- Sollicitation pour une conférence avec le maire dans le cadre des repas d'amitié du Centre communautaire Pro-Santé;
- Lettre de madame Diane Lavoie et monsieur Michel Brassard pour demander une lumière de rue – chemin Ste-Croix;
- RISC : Remerciement pour la présence de Monsieur le Maire au 35^e anniversaire de l'organisme;

35- AFFAIRES NOUVELLES

2025-11-32

35.1 MOTION DE REMERCIEMENTS

Il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE deux motions de remerciement soient adressées aux conseillères sortantes, soit madame Louise Jean (8 ans) et madame Mélina Harvey (4 ans) pour leur disponibilité, le dévouement et la constante implication manifestée au cours des dernières années passées à occuper le poste de conseillère au sein de la Municipalité de St-Hilarion.

2025-11-33

35.2 CONTRIBUTION FINANCIÈRE-FABRIQUE DE ST-HILARION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande d'aide financière provenant de la Communauté chrétienne de Saint-Hilarion pour le déneigement de la cour d'église;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guylaine Morel et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal accorde une aide financière de 1 000 \$ pour le déneigement de la cour de l'église pour l'hiver 2025-2026.

2025-11-34

35.3 FÊTE DES BÉNÉVOLES

Il est proposé par Ariane Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal autorise les dépenses pour un montant d'environ 600 \$ pour une activité de reconnaissance de bénévoles tel que prévu dans la Politique de reconnaissance des bénévoles de la municipalité.

2025-11-35

35.4 ADOPTION DES FACTURES NON INSCRITES DANS LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS

Il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise le paiement des factures suivantes :

It Cloud				129.81 \$
Camp Le Manoir				2 062.44 \$
Atelier Vagabond				3 290.58 \$
Carrossier Pro Color				10 071.71 \$
				15 554.54 \$

36. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

2025-11-36

37. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par Jimmy Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents. Il est 20 h 27.

Patrick Lavoie, maire

Nathalie Lavoie, directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Nathalie Lavoie, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la Municipalité Paroisse de Saint-Hilarion dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

**Nathalie Lavoie,
Directrice générale et greffièrre-trésorière**

ATTESTATION DU MAIRE

Je, Patrick Lavoie, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Patrick Lavoie, maire

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Le présent procès-verbal est toutefois sujet, conformément aux dispositions de l'article 201 du Code municipal du Québec, à l'approbation du conseil municipal, ce qui implique que son contenu pourra être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 8 décembre 2025. En conséquence, soyez avisés que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.